



Pas de relèvement du supplément sur l'électricité consommée par l'industrie

Le Conseil national renforce la compétitivité de l'économie suisse

L'adoption par le Conseil national de la motion 12.3664 « Une RPC modérée pour l'industrie » est un soulagement pour l'économie et confirme par ailleurs la bonne collaboration entre le Parlement et les milieux économiques. Cette décision signifie que le supplément sur l'énergie, perçu auprès de quelque 73 000 consommateurs industriels et destiné à subventionner les énergies renouvelables, n'est pas augmenté davantage. Ce supplément se monte déjà à 0,45 centime par kilowattheure d'électricité.

La décision du Conseil national non seulement renforce la compétitivité de la Suisse dans un contexte économique difficile, mais elle émet également un signal important en vue de la stratégie énergétique 2050. Le Conseil fédéral prévoit en effet, malgré le franc fort, d'alourdir considérablement la charge fiscale sur l'électricité.

L'objectif premier de la politique énergétique doit être de garantir la sécurité de l'approvisionnement. C'est pourquoi, l'économie suisse s'engagera, dans le cadre de la consultation sur la stratégie énergétique 2050, en faveur d'une poursuite de l'amélioration des conditions-cadre pour les investissements en Suisse et donc de la compétitivité de l'économie suisse.